

## CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1. Les soumissionnaires DOIVENT indiquer s'ils RESPECTENT (OUI) ou NE RESPECTENT PAS (NON) chacun des critères figurant au tableau 1. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences obligatoires seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées davantage dans le cadre du processus d'évaluation.
2. Les soumissionnaires DOIVENT présenter des documents qui prouvent le respect des spécifications et indiquer en référence le numéro de page de la documentation fournie.
3. Si le soumissionnaire n'a pas publié de prospectus, une description narrative DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE pour expliquer comment le soumissionnaire respecte la spécification

**Tableau 1:**

Tableau de conformité technique pour une rétrocaveuse compacte : chargeuse et pelleuse

Critères techniques obligatoires		Conforme	Non conforme	Description/références/numéro de page
<b>1. Dimensions et poids</b>				
1.1	Largeur : maximum 7 pi et 0 po			
1.2	Largeur : minimum 6 pi et 0 po			
1.3	Hauteur : maximum 9 pi			
1.4	Poids : maximum 14 000 lb			
1.5	Hauteur de levage minimale : 9.5 pi			
1.6	Profondeur d'excavation minimale : 10,0 pi			
1.7	Portée d'excavation minimale : 15 pi			
<b>2. Motorisation</b>				
2.1	Moteur diesel à puissance brute d'au moins 70 HP et conforme aux normes du groupe IV - Tiers quatre final			
2.2	Réservoir de carburant : minimum 19 gallons			
2.4	Doit comprendre une transmission hydrostatique qui peut atteindre un minimum 30 km/heure			

2.5	Doit comprendre une transmission à 4 roues motrices			
2.6	Doit être muni de 4 roues directionnelles			
<b><u>3. Système hydraulique</u></b>				
3.1	Capacité de la pompe : minimum 31 gallons/min			
3.2	Débit hydraulique auxiliaire : minimum 120 litres/min			
3.3	Doit être munie d'une prise auxiliaire pour le montage d'accessoires hydrauliques. Minimum de 3			
3.3	Doit être munie de raccords auxiliaires hydrauliques sur la flèche			
3.4	Doit être munie d'un raccord rapide hydraulique			
3.5	Doit être munie d'un commutateur pour un débit hydraulique proportionnel aux prises auxiliaires			
3.6	Doit être munie d'un système à détection de charge hydraulique qui règle automatiquement l'alimentation en huile aux vérins			
3.7	Doit être munie d'un système hydraulique à débit élevé, en plus du système standard			
3.8	Doit être munie de valves anti chute en cas de bris sur les 2 pelles			
<b><u>4. Conception et disposition intérieure</u></b>				
4.1	Le siège de l'opérateur doit comprendre un système de suspension, des accoudoirs et des repose-poignets, un support lombaire et une ceinture de sécurité.			
4.2	Les réglages suivants doivent faire partie du siège de l'opérateur :			
	(a) Les accoudoirs doivent pouvoir être abaissés de manière à être parallèles au siège de l'opérateur et relevés de manière à être parallèles au dossier de l'opérateur ou autre système équivalent;			
	(b) L'opérateur doit pouvoir faire coulisser le siège d'avant en arrière de manière à pouvoir régler la distance entre lui et les commandes du véhicule.			
4.3	Doit être munie d'une cabine fermée offrant une visibilité sur 360 degrés			

4.4	La cabine doit être équipée d'un cadre de protection intégré dans la structure de la cabine.			
4.5	La cabine doit être équipée d'un système de climatisation et de chauffage.			
4.6	La cabine doit être équipée d'une chaîne audio et d'une radio AM/FM.			
4.7	La cabine doit être équipée d'au moins une prise de 12 V.			
<b>5. Équipement de contrôle standard</b>				
5.1	Le tableau de bord numérique et/ou à cadrans doit comprendre les articles suivants :			
(a)	Indicateur de pression d'huile;			
(b)	Indicateur de température du moteur;			
(c)	Indicateur de niveau de carburant;			
(d)	Indicateur de tension de batterie;			
(e)	Un compteur d'heures ou un odomètre.			
5.2	Doit être munie de dispositifs d'avertissement sonores et/ou visuels afin d'indiquer toute anomalie liée aux indicateurs du tableau de bord			
	(a) à (d) au point 5.1 des critères techniques obligatoires.			
5.3	Doit être munie d'un système d'arrêt d'urgence manuel et/ou automatique			
5.4	Doit être munie d'essuie-glaces			
5.5	Doit être munie de rétroviseurs offrant une vue complète pour des opérations de marche arrière en toute sécurité			
5.6	Doit être munie d'un dispositif d'avertissement sonore lorsque la rétrocaveuse compacte se déplace			
<b>6. Dispositifs d'éclairage</b>				
6.1	Doit être munie d'un feu d'avertissement rotatif ou clignotant visible sur 360 degrés			
6.2	Doit être munie d'un système d'éclairage nocturne à DEL, y compris			

	des dispositifs d'éclairage extérieurs montés sur le dessus de la cabine et sur la flèche			
6.3	La cabine doit être munie d'un plafonnier.			
6.4	La cabine doit être munie d'un tableau de bord éclairé.			
<b>7. Système de traction</b>				
7.1	La rétrocaveuse compacte doit être équipée de roues avec des pneus 4 saisons de marque Michelin Bibload ou équivalent			
<b>8. Équipement</b>				
8.1	La lame avant doit être à commande hydraulique et pouvoir être placée dans plusieurs positions			
8.2	La lame avant doit comprendre un bord tranchant boulonné.			
8.3	Longueur de la lame avant : minimum 6 pi			
8.4	Angle de rotation vertical de la lame avant : minimum 45 degrés			
8.5	Doit être livrée avec un godet arrière excavateur installé avec des dents boulonnées d'une largeur d'au moins 12 po et d'au plus 18 po			
8.6	Doit être munie d'un godet arrière de nivellement d'une largeur d'au moins 18 po et d'au plus 24 po.			
8.7	Force d'excavation du godet avant : minimum 8 250 livres-force Capacité de levage du chargeur (avant) : minimum 3 300 livres			
8.8	Doit permettre une excavation à une profondeur d'au moins 10 pi			
8.9	Doit être munie d'une pince/d'un pouce hydraulique			
8.10	Doit être munie de 2 béquilles stabilisatrices à descente verticale			
8.11	Fournir l'accessoire suivant, soit une dent défonceuse			
8.12	Doit être munie d'une flèche de chargement arrière à déplacement latérale			
<b>9. Livraison/garantie</b>				
9.1	Doit être livrée à destination en bon état de fonctionnement (en état			

	de marche et convenablement réglée). L'intérieur et l'extérieur doivent être propres. Si la rétrocaveuse compacte nécessite un assemblage à destination, l'entrepreneur doit fournir tout le personnel et l'équipement requis pour effectuer l'assemblage.			
9.2	Le fournisseur doit offrir une formation de familiarisation de l'opérateur d'au moins 2 heures sur place.			
9.3	Garantie complète et couverture complète pour un minimum de 3 ans/3000 heures.			
9.4	Doit avoir un centre de service pour la réparation et les pièces dans un rayon de 300 km et/ou une unité de service de réparation mobile.			
<b><u>10. Accessoire optionnel, nous fournir une soumission</u></b>				
(La CCBN ne s'engage pas à acheter l'item 10.1)				
10.1	Gratte à pousser la neige avec oreilles hydrauliques réversibles			